N° 637 - 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2213.1,

Vu la demande en date du 5 août 2026 par laquelle la SARL. CARO Peinture – Couverture – 27 rue du Village de Kéramprovost en CROZON demande l'autorisation d'occuper une partie du domaine public, au droit du 32 rue de Poulpatré en CROZON, afin d'effectuer des travaux de ravalement, du 7 au 16 septembre 2026,

ARRETONS

ARTICLE 1 **Du 7 au 16 septembre 2026**
La SARL. CARO Peinture – Couverture sera autorisée à installer un échafaudage au droit de l'immeuble au 32 rue de Poulpatré en CROZON, ainsi qu'au pignon de celui-ci, rue de Verdun, afin de permettre les travaux de ravalement.

ARTICLE 2 **Du 7 au 16 septembre 2026**
Durant la période des travaux, la SARL. CARO Peinture – Couverture sera autorisée à stationner ses véhicules sur deux places de parking au droit du 32 rue de Poulpatré en CROZON.

ARTICLE 3 **Du 7 au 16 septembre 2026**
Afin de sécuriser le chantier, la circulation des véhicules se fera par :

- Stationnement interdit au droit du chantier
- Panneaux « Piétons, prenez le trottoir d'en face »
- Panneaux Travaux

ARTICLE 4 La pré-signalisation et la signalisation du chantier seront mises en place sous la responsabilité de la SARL. CARO Peinture – Couverture – 27 rue du Village de Kéramprovost en CROZON.

ARTICLE 5 Le pétitionnaire doit maintenir au droit de son chantier, le libre passage et la sécurité des véhicules et des piétons et se conformer aux instructions qui lui seraient données à cet effet par les services compétents.

Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 5 L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Directrice Générale des Services de la Ville de CROZON,
Service de Police Municipale
BTA Gendarmerie de la Presqu'ile
Services Techniques Municipaux
Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme
A CROZON, le 17 août 2026
P/ La Maire

MAIRIE DE CROZON (Finistère)

L'Adjoint délégué

Hervé LE ROUX